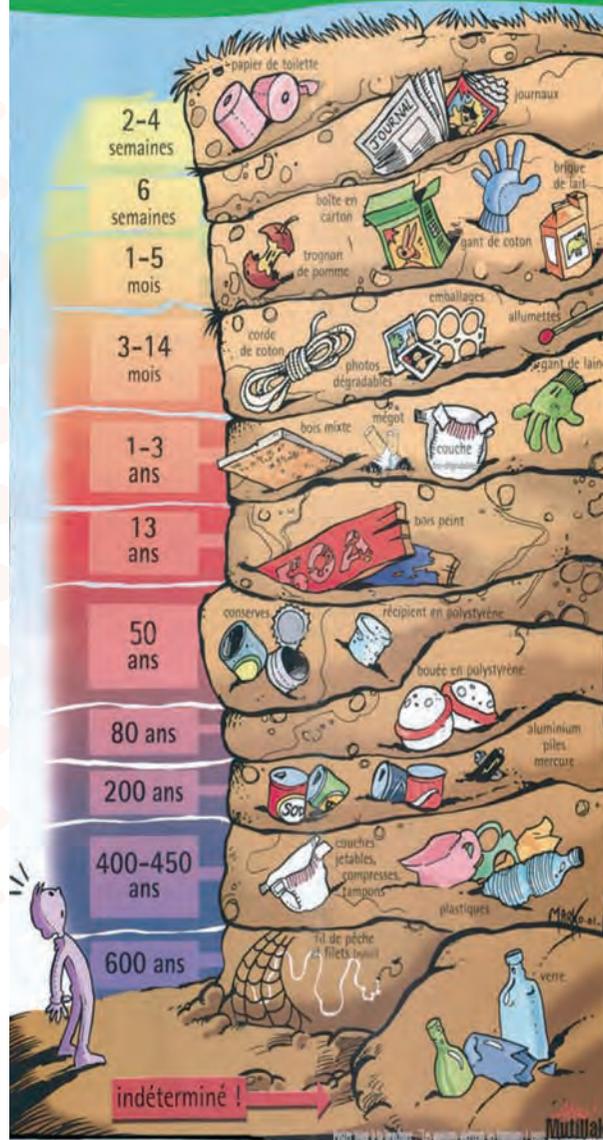


DURÉE DE BIODÉGRADABILITÉ
des déchets dans l'eau



GUIDE DE *pêche* 31



GÉNÉRATION
PÊCHE

2017

Fédération départementale de pêche
de Haute-Garonne

395 route de Saint-Simon - 31 100 TOULOUSE

Tél : 05.61.42.58.64 - Fax : 05.61.42.58.41

E-mail : federation.peche31@wanadoo.fr - www.fede-peche31.com

Fédération départementale de pêche et de
protection du milieu aquatique de Haute-Garonne



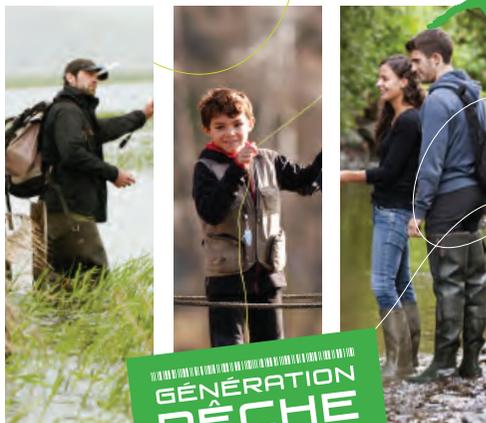
Quelle carte vous faut-il ?	4	Calendriers des lachers	
Dates d'ouverture	5	1ère et 2ème catégorie	20, 21
Heures légales de pêche	6		
Prévisionnel alevinage	7	Deuxième Catégorie :	
Les activités de la Fédération	8, 9	- parcours détente, initiation	26, 27
Les Ecrevisses	10, 11	- pontons handipêche	28-31
Les associations de pêche	12	- mises l'eau en rivière	32
Les dépositaires	14-16		
		Garderie	33
Première catégorie		Animations Pêche	34
- parcours touristique, initiation	18	Guides de Pêche	35
- pontons handipêche	19	Club Halieutique	36, 37
		Pêches spécialisées	38

CARTE

Réseau départemental, lacs et plans d'eau, lacs de montagnes, réglementation générale

JOURNÉE DE LA PÊCHE

DIMANCHE 4 juin 2017



GÉNÉRATION PÊCHE

Vous souhaitez vous détendre, vous faire plaisir ou découvrir de nouvelles sensations ? Vous aimez le partage avec la nature et vous retrouver en famille ou entre amis ? Venez participer à la journée de la pêche... Vous êtes la Génération Pêche !

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur www.cartedepêche.fr



Ami des Cours d'eau

et des lacs de montagne

Je suis le Desman des Pyrénées. Petit mammifère semi-aquatique endémique de la chaîne pyrénéenne et du nord-ouest de l'Espagne et du Portugal, je sais me montrer très discret. On me reconnaît pourtant à coup sûr à mon allure de taupe munie d'une trompe, ce qui me vaut le surnom de « rat-trompette ».

Depuis 2014, je fais l'objet d'un programme européen pour ma préservation et celle de mon milieu de vie : le Life+ Desman. Vous pouvez y participer car en tant que pêcheurs, vous êtes des observateurs privilégiés des milieux aquatiques !

Si vous avez la chance de me croiser le long des gaves, dans quelques torrents de

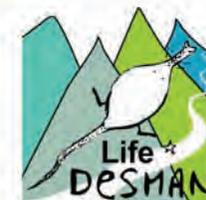
Vous m'avez reconnu ?



© Scoriot dans la brume

montagne ou dans certains lacs d'altitude n'hésitez pas à transmettre votre observation sur :

www.desman-life.fr



Enfin, pensez à moi lors de vos prochaines sorties pêche. Par des gestes simples, vous pouvez m'éviter bien des malheurs. Par exemple en récupérant systématiquement le fil et l'hameçon de votre ligne en cas de casse ou en me dégageant de l'hameçon dans le calme en cas de capture.



Pour que nos amis les pêcheurs puissent enfin pratiquer leur passion dans les meilleures conditions, le label Clévacances propose, avec la complicité du Club Halieutique, des locations et chambres d'hôtes sur mesure.

Situés à proximité de cours d'eau, ces logements font l'objet d'aménagements spécifiques tels que la mise à disposition d'un local de stockage et de séchage du matériel ou la création d'un espace vivier pour la conservation des appâts, ect. En outre, les propriétaires fournissent à leurs hôtes toutes les informations utiles à cette activité (location de barque, guide de pêche, adresses de détaillants d'articles de pêche..) Pour avoir accès à l'offre d'hébergements «Pêche», demandez le catalogue Clévacances de votre destination ou connectez vous sur www.clevacances.com

Ce guide, malgré le soin que nous y apportons, peut présenter des erreurs ou des lacunes. En cas de doute, se reporter à l'Arrêté Préfectoral correspondant.



Le mot du Président

L'année dernière a été rythmée par le renouvellement des structures de la pêche associative en France.

Dans ce contexte électoral, l'assemblée générale de la fédération a élu son conseil d'administration que j'ai toujours l'honneur et le plaisir de présider.

Je dédie cet édito aux administrateurs fédéraux qui ont cessé leur fonction et qui se sont investis durant la dernière mandature. Je remercie aussi les nouveaux élus pour leur engagement.

La nécessité de s'adapter à la loi NOTRE nous a conduit suivant les directives de la fédération nationale de la pêche en France à mettre en place deux nouvelles structures décentralisées :

- union de bassin hydrographique Adour Garonne destinée à la mise en œuvre de projets relatifs à la protection des milieux aquatiques.

- association Régionale des 13 FDAAPPMA d'Occitanie ayant pour but de promouvoir le loisir pêche en partenariat avec l'exécutif politique régional.

Notre fédération s'est fortement investie pour installer ces deux entités, elle y sera représentée dans la gouvernance.

Le Nouveau Conseil d'Administration s'est fixé l'objectif de poursuivre et de renforcer ses missions statutaires :

- gérer et contribuer financièrement à des actions de protection et de surveillance du patrimoine piscicole.
- développer la pêche de loisir.
- améliorer l'information auprès des AAPPMA et du grand public des pêcheurs.
- moderniser le réseau de distribution des cartes de pêche.

Dans ce guide que je vous invite à parcourir, vous trouverez tous les renseignements nécessaires pour pratiquer la pêche dans le département. Sa teneur témoigne de la volonté d'équilibrer notre gestion halieutique au regard de la diversité des milieux et des attentes de nos adhérents.

Un nouveau mandat a débuté, je souhaite que notre travail au sein du Conseil d'Administration permette de trouver la meilleure voie pour satisfaire vos attentes halieutiques.

Je sais que je peux compter sur vous pour qu'ensemble nous fassions progresser notre loisir dans le département, toujours dans le respect de l'environnement en général et des milieux aquatiques en particulier.

A tous, je vous souhaite une très bonne année de pêche 2017.

Le Président,
Norbert DELPHIN

Composition du Conseil d'Administration

PRESIDENT FEDERAL

Norbert DELPHIN

VICES PRESIDENTS

Jean-Louis CASSAING

Henri RIBET

Gérard THIVET

TRESORIER FEDERAL

Michel LACROIX

SECRETAIRE FEDERAL

Jean-Pierre PICAUDE

PRESIDENT ZONE SALMONICOLE

Henri RIBET

PRESIDENT ZONE CYPRINICOLE

Jean-Louis CASSAING

ADMINISTRATEURS

Didier AVERSENG

Bernard BONNES

Daniel GAUBERT

Bernard INARD

Jean-Marc LEPIDI

Jean LERIME

Gilbert MERCADAL

Matthieu NAVARRO

Marc POUJADE

PECHEUR AMATEUR

Claude BOUSCATIER

Quelle carte vous faut-il ?

INTERFEDERALE 95 €

Carte annuelle «Personne Majeure»
1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux
dans tous les départements
du CHI, de l'EHGO et de l'URNE

CARTE «PERSONNE MAJEURE» 73 €

1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux*
en Haute-Garonne **sauf plans d'eau
signalés d'un «H» sur la carte**

CARTE DECOUVERTE FEMME 32 €

1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux
Pêche 1 ligne
Dans tous les départements
du CHI, de l'EHGO et de l'URNE

CARTE

«PERSONNE MINEURE» 20 €

Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au
1er janvier de l'année
1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux*
Dans tous les départements
du CHI, de l'EHGO et de l'URNE

CARTE DECOUVERTE 6 € - de 12 ans Pêche 1 ligne

Jeune de moins de 12 ans au
1er janvier de l'année.
1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux*
Dans tous les départements
du CHI, de l'EHGO et de l'URNE

CARTE HEBDOMADAIRE 32 €

Validité 7 jours consécutifs, du
1er janvier au 31 décembre
1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux
Dans tous les départements du CHI,
de l'EHGO et de l'URNE

CARTE «JOURNALIÈRE» 15 €

1er janvier au 31 décembre
1ère et 2ème catégorie
Tous modes de pêche légaux*
UNIQUEMENT en Haute-Garonne

30 €

Timbre Club Halieutique

Pêche dans tous les départements
du Club Halieutique, de l'Entente
Grand Ouest et de l'URNE ainsi que
pour pêcher dans les plans d'eau où
le droit de pêche est loué avec l'aide
financière du Club Halieutique

* **TOUS MODES DE PECHE LEGAUX s'entend comme :**

- conformément à la réglementation en vigueur dans la catégorie d'eau concernée s'appliquant à tous les pêcheurs, telle que définie dans le présent guide.

Les cartes «personne mineure», «découverte», «découverte femme», «hebdomadaire» sont dispensées du timbre halieutique.



Dates d'ouverture

ESPECES	PREMIERE CATEGORIE		DEUXIEME CATEGORIE	
	Taille minimum de capture	Périodes d'ouverture	Taille minimum de capture	Périodes d'ouverture
Ombres Communs	TOUTE CAPTURE DOIT ETRE RELACHEE SANS DELAI			
Truites Fario Ombles de Fontaine ou Chevalier	0,18m/0,20/0,23m	du 11 mars au 17 septembre inclus sauf lacs de haute montagne*	0,23 m	du 11 mars au 17 septembre inclus
Truites Arc en Ciel	pas de taille légale sauf lacs de montagne	du 11 mars au 17 septembre inclus	Pas de taille légale	du 1er janvier au 31 décembre sauf sur la Garonne, l'Arriège et le Tarn, cours d'eau classés Saumon ou Truite de Mer, du 11 mars au 17 septembre
Anguilles	En attente de directives administratives			
Brochets Black-Bass Sandres Perches		du 11 mars au 17 septembre inclus	0,50 m 0,30 m 0,40 m	du 1er janvier au 29 janvier et du 1er mai au 31 décembre
Ecrevisses à pattes blanches			PAS D'OUVERTURE	
Autres Espèces d'écrevisses	PAS D'OUVERTURE Sauf pour Revel et le lac de Montrejeau, Jò, Soumès, Noue, la Gimone, La Gesse et la Save du 11 mars au 17 sept.			
Grenouilles vertes			PAS D'OUVERTURE	du 1er janvier au 31 décembre
Grenouilles rousses		du 1er mai au 17 septembre inclus		du 1er mai au 17 septembre inclus
LACS DE HAUTE MONTAGNE				
Lac d'O6	0,23m pour tous les salmonidés	du 29 avril au 1er octobre		
Tous les autres lacs à plus de 1400 m* ainsi que les ruisseaux en amont du lac d'O6	0,23 m ou 0,20 m*	du 27 mai au 1er octobre		

* La taille minimale de capture de la truite fario est de 0,23m dans les lacs de la vallée d'O6 et les ruisseaux en amont du lac d'O6.

-0,18m : sur le Ger en amont du pont de la RD 5A et tous ses affluents sauf le Job, sur le Job en amont de la cogue de la Bouche et tous ses affluents, sur tous les affluents de la Garonne en amont de la confluence de la Pique, sur le ruisseaux du Burat, sur l'Arbas en amont de la confluence du Rieumajou à Barat (commune d'Arbas) et tous ses affluents, sur la Pique en amont de la confluence de l'One et tous les affluents de la Pique, sur l'One et ses affluents. Sur le ruisseau d'Escalières (commune de Cierp-Gaud).

-0,20 m dans le reste du département.

La taille minimale de l'Ombre de Fontaine et Chevalier est identique à celle de la truite fario sur l'ensemble du département.

Nombre de captures autorisées par jour : 10 salmonidés. En lacs de montagne : 10 salmonidés par sortie de un ou plusieurs jours.

Heures légales de pêche

Heures locales tenant compte des horaires d'hiver et d'été.

Passage à l'horaire d'été : nuit du 25 au 26 mars

Passage à l'horaire d'hiver : nuit du 28 au 29 octobre

JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
5	7.57	17.59	5	7.36	18.38	5	6.54	19.16	5	6.58	20.54
10	7.57	18.04	10	7.30	18.45	10	6.45	19.22	10	6.49	21.00
15	7.55	18.10	15	7.23	18.52	15	6.36	19.28	15	6.40	21.06
20	7.52	18.16	20	7.15	18.59	20	6.27	19.35	20	6.32	21.12
25	7.48	18.23	25	7.07	19.05	25	6.18	19.41	25	6.24	21.18
30	7.43	18.30	28	7.02	19.09	30	7.09	20.47	30	6.16	21.24
MAI			JUIN			JUILLET			AOÛT		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
5	6.09	21.30	5	5.41	22.01	5	5.46	22.08	5	6.15	21.42
10	6.03	21.36	10	5.40	22.05	10	5.49	22.06	10	6.20	21.35
15	5.57	21.41	15	5.39	22.07	15	5.53	22.03	15	6.26	21.28
20	5.52	21.47	20	5.39	22.09	20	5.58	22.00	20	6.32	21.20
25	5.48	21.52	25	5.41	22.10	25	6.03	21.55	25	6.37	21.12
30	5.44	21.56	30	5.43	22.09	30	6.08	21.49	30	6.43	21.03
SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir	Date	Matin	Soir
5	6.50	20.52	5	7.24	19.57	5	7.04	18.08	5	7.41	17.45
10	6.56	20.43	10	7.32	19.48	10	7.10	18.02	10	7.46	17.44
15	7.01	20.34	15	7.37	19.40	15	7.17	17.57	15	7.50	17.45
20	7.07	20.25	20	7.43	19.31	20	7.24	17.52	20	7.53	17.47
25	7.13	20.15	25	7.49	19.23	25	7.30	17.49	25	7.56	17.50
30	7.19	20.06	30	6.56	18.16	30	7.36	17.46	30	7.57	17.53

OUVERTURE DE LA TRUITE : le 11 mars à 6h43

OUVERTURE DU CARNASSIER : le 1er mai à 6h15

DEPANNAGE INFORMATIQUE A DOMICILE 06.52.10.60.10



- AIDE A L'ACHAT DE LA CARTE DE PECHE NUMERIQUE
- DEPANNAGE PC ET MAC
- SAUVEGARDE DIAPOS ET FILMS HI8
- INSTALLATION BOX
- CONSEIL, VENTE, MONTAGE PC

**-5% sur la main d'oeuvre
sur présentation du guide**

www.2nformatik.fr
2nformatik@gmail.com

Prévisionnel Alevinage

ALEVINAGES EN PREMIERE CATEGORIE PREVISIONNEL 2017

Production programmée de la pisciculture Fédérale de SOUEICH en truite Fario :

Oeufs : 4 000 000

Alevins : 880 000

Truitelles (estivaux) : 600 000

Truitelles (automne) : 60 000

Truites portions (surdensitaires) : 74 000

Géniteurs (réformés) : 2 000



ALEVINAGES EN DEUXIEME CATEGORIE PREVISIONNEL 2016-2017

Carnassiers (brochets, sandres, black-bass) : 1 750 kg

Poisson blanc : 7 250 kg

Ombres communs : 1 000

Truites Arc-En-Ciel portions : 18 tonnes



Restaurant Le Moderne

Brasserie-Bar-Rôtisserie

05 61 42 02 25

386, route de Saint-Simon - 31100 TOULOUSE

Ouverture : Lundi au Samedi midi

Groupe sur réservation le soir

Direction : Quartier les Arenes - Rocade sortie 27

Metro et tramway : Arenes

lecalers@gmail.com - www.bistrotlemoderne31.fr

Développer le Loisir Pêche et Préserver les Écosystèmes Aquatiques en Haute-Garonne

La FDAAPPMA de la Haute Garonne est un établissement d'utilité publique, agréée au titre de la protection de l'environnement. Elle assure des missions d'intérêt général ayant notamment pour objet :

- le développement durable et la promotion de la pêche de loisir,
- la protection des milieux aquatiques.

Coordination et expertise

La FDAAPPMA de la Haute Garonne fédère toutes les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (55 AAPPMA) du département qui regroupent près de 35 000 adhérents. Elle assure la coordination des actions de ses AAPPMA, et leur apporte un appui technique et financier. Elle est un interlocuteur compétent de l'administration et des différents acteurs concernés grâce à ses 14 salariés, dont un ingénieur et un technicien dans le domaine environnemental.

Connaître, restaurer et gérer

La FDAAPPMA de la Haute Garonne mène chaque année de nombreuses investigations sur les écosystèmes aquatiques, les peuplements piscicoles et des opérations de restauration des milieux aquatiques (inventaires de populations piscicoles par pêches

électriques et/ou pêches au filet ; aménagement et/ou restauration de frayères ; opérations de repeuplement ; restauration hydromorphologique de cours d'eau, etc.). La FDAAPPMA est aussi en charge de la mise en œuvre d'un programme d'animation territoriale pour la continuité écologique sur l'ensemble des cours d'eau de Haute Garonne.

Eduquer et sensibiliser

Elle œuvre également pour l'éducation à l'environnement à travers des missions d'animation autour de la protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole ou encore de la sensibilisation au développement durable et à la biodiversité. Plusieurs milliers de jeunes sont ainsi sensibilisés chaque année par nos deux animateurs diplômés.

Surveiller et protéger

Elle assure une mission de police de la pêche et veille ainsi à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques, avec 5 gardes pêche fédéraux salariés et 60 gardes particuliers bénévoles qui participent à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des milieux.

L'élevage de la Truite Fario à la Pisciculture de Soueich

La pisciculture de Soueich appartient à la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de la Haute-Garonne. Son fonctionnement est entièrement financé par les pêcheurs. Des truites Fario de souche commingeoise y sont élevées, en densité modérée dans des bassins en terre : conditions volontairement extensives pour en assurer la qualité et la rusticité. 3 postes à plein temps sont nécessaires pour faire fonctionner le site. Ces pisciculteurs qualifiés gèrent cet établissement qui a pour but de repeupler les secteurs de milieux aquatiques du département où la truite fario se reproduit difficilement ou pas du tout.



Le plus haut degré de Qualification Sanitaire

Le site de Soueich a obtenu l'agrément européen indemne de SHV (Septicémie Hémmorragique Virale) et NHI (Nécrose Hématopoiétique Infectieuse) en 2007. Ces deux maladies réputées contagieuses font l'objet de contrôle très rigoureux des services de l'état et imposent une sérologie ainsi que la visite de la part des agents de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) au moins une fois par an. Depuis 2013 la pisciculture est aussi agréée « zoo-

sanitaire » ce qui atteste que l'élevage et les modes opératoires sont conformes au cahier des charges des bonnes pratiques sanitaires.

Ces deux agréments constituent le plus haut degré de qualification sanitaire, et leur maintien est soumis à exigence stricte du respect des règles sanitaires et administratives. La fédération a choisi d'avoir recours à un vétérinaire spécialiste des élevages aquacoles pour assurer la surveillance sanitaire du cheptel.

Où vont nos Truites Fario ?



La production de la pisciculture se répartit principalement en trois stades distincts :

- Une production d'œufs embryonnés qui s'élève à 4 millions par an : deux millions pour assurer la suite de la production à Soueich, et les deux autres fournis aux AAPPMA du département disposant de structures d'élevages leur permettant l'éclosion et le développement des juvéniles.

- Une production d'alevins destinés au repeuplement des rivières de première catégorie ainsi qu'aux lacs de haute montagne du département.

La répartition de ces poissons est effectuée en fonction de la nécessité de repeupler, suivant le degré de dégradation du milieu.

C'est pour cela que l'axe Garonne fait l'objet d'une attention particulière et d'un alevinage qui s'étale sur toute la saison.

La première campagne d'alevinage a lieu au mois de février avec 880 000 alevins à résorption de vésicule vitelline de 0.2 g (10 mm). Entre Mars et Mai, 600 000 « estivaux » de 1 g (3 à 5 cm) rejoignent nos rivières. Tous les deux ans les lacs du luchonnais sont alevinés par hélicoptère, durant l'été, à hauteur de 35 000 alevins de 4 g (6-7 cm). Enfin en Septembre 60 000 truitelles de 10 g (10-12 cm) sont introduites dans les cours d'eaux du département.

- Une production de surdensitaires est destinée à alimenter les 25 parcours « touristiques et d'initiation » en 1ère catégorie. 74 000 truites d'environ 200 g (20 à 26 cm) et âgées de deux ans sont introduites lors des 10 lâchers programmés pour la saison de pêche.



Les Ecrevisses

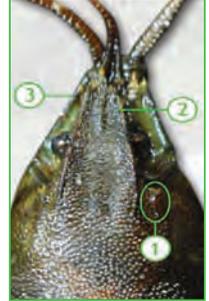
PECHE
INTERDITE

Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858)



Critères d'identification

- 1 une seule crête post-orbitale
- 2 rostre triangulaire
- 3 bord inférieur de l'écaille lisse
- 4 quelques épines sur les flancs en arrière du sillon cervical
- 5 face interne des pinces blanches
- 6 pinces rugueuses



Les écrevisses non autochtones



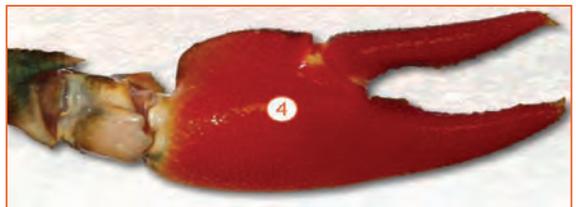
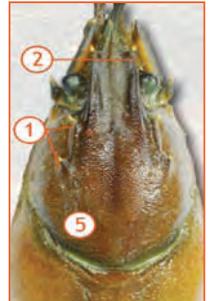
Ces écrevisses ne doivent pas être relâchées après capture.

Ecrevisse de Californie *Pacifastacus leniusculus* (Dana, 1852)



Critères de détermination

- 1 deux crêtes post-orbitales
- 2 rostre aux bords parallèles
- 3 tâche blanche ou bleutée à la commissure des pinces
- 4 pinces lisses et rouges en face ventrale
- 5 céphalothorax lisse



Les Ecrevisses

Ecrevisse Américaine *Orconectes limosus* (Rafinesque, 1817)



Critères de détermination

- ① rostre en forme de gouttière et aux bords parallèles
- ② tâches rougeâtres sur les segments de l'abdomen
- ③ épines avant et après le sillon cervical
- ④ un ergot interne sur le carpopodite



Ecrevisse de Louisiane *Procambarus clarkii* (Girard, 1852)



Critères de détermination

- ① rostre à bords convergents
- ② sillons branchiocardiaques se rejoignant en un point
- ③ un ou deux ergots internes sur le carpopodite
- ④ aspérités sur le céphalothorax
- ⑤ tubercules rouges sur les pinces



Associations de Pêche

ARBAS	Patrick ROQUEFEUIL	06 22 75 88 24	LONGAGES	Yves RUMIN	09 53 76 05 62
ASPET - GER JOB	Henri RIBET	06 85 20 64 76	LUCHON	Jean LERIME	06 30 41 34 50
AULON	Roger FAURE	06 84 19 03 89	MARIGNAC	Jean-Pierre JENN	06 32 59 65 42
AURIAC SUR VENDINELLE	FEDERATION	05 61 42 58 64	MARTRES-TOLOSANE	Jean-Noël COMAS	06 85 06 90 30
AURIGNAC	Michel LACROIX	06 30 19 16 04	MELLES	J.Claude DE NARDI	06 67 50 18 55
AUTERIVE	Jean-Michel ALM	06 09 39 94 10	MIREPOIX SUR TARN	Jean-François KERBRAT	06 15 89 44 45
AVIGNONET LAURAGAIS	Gilbert PINEL	05 61 81 63 70	MONTBRUN-BOCAGE	Alain BAGGIO	06 26 05 68 13
BAS-SALAT	Francis SOUQUET	06 16 45 68 55	MONTESQUIEU-VOLVESTRE	Joël DEDIEU	06 15 83 08 82
BAZIEGE	Gérard GALAUP	06 37 61 84 52	MONTREJEAU	Jean-Pierre STEFANI	06 77 69 73 12
BESSIERES	Gérard BAILHUS	06 62 23 92 55	MURET	Mickaël N'GUYEN	06 65 68 82 38
BLAGNAC	Patrick DELCROIX	06 68 03 77 20	PLAISANCE-FONS-COL. (PFCs)	Robert BELAVAL	06 74 80 68 47
BOULOGNE SUR GESSE	Didier VALAT	05 61 94 07 39	REVEL	Jean-Pierre BESOMBES	06 16 43 22 46
BUZET SUR TARN	Louis BODIN	06 75 61 61 74	RIEUMES	Térésio AUDISIO	06 28 29 63 00
CALMONT	Claude PIAZZA	05 61 02 85 89	RIEUX-VOLVESTRE	Laurent ROUBIOU	06 12 99 66 33
CARAMAN	Alain CLAUZADE	06 29 05 22 05	SAINT-BEAT	Jean-Pierre TIECHE	06 86 67 70 17
CARBONNE	Bernard INARD	06 72 33 03 32	SAINT-GAUDENS	Laurent BUREL	06 09 74 40 37
CASTANET-TOLOSAN	Gilbert MERCADAL	06 35 59 19 59	SAINT-LYS	Marcel BALESTER	05 61 91 18 86
CAZERES	Jean-Marie LOPEZ	06 07 25 69 42	SAINT-MARTORY	Louis CAHUZAC	06 61 55 15 99
CIERP-GAUD	Christophe VALLE	06 22 29 66 55	SENGOUAGNET	Jean-Jacques TOUZET	05 61 88 81 38
CINTEGABELLE	René MANZAC	06 71 46 76 16	TOULOUSE	Christian TERTRE	05 61 55 25 95
FOS	André LEVEQUE	06 13 16 45 20	TOURNEFEUILLE	Philippe MANCILI	05 61 86 70 19
LE FOUSSERET	Gabriel PONS	05 61 98 39 56	VALLEE DE LA LEZE	Alain ARNAUBIS	06 81 36 30 35
FRONTON	Robert BARD	05 61 82 46 43	VALLEE DU GIROU (Verfeil)	Didier AVERSENG	06 87 10 06 97
GRENADE	Daniel GAUBERT	07 50 07 07 22	VENERQUE	Patrick BALAT	06 78 92 87 85
ISLE EN DODON	Robert PIQUES	06 87 42 56 85	VILLEFRANCHE	Christian ALLIERES	06 80 05 92 14
LEGUEVIN	Robert LAFLEUR	06 83 39 05 59	VILLEMUR SUR TARN	Jean-Pierre DUQUESNOY	06 63 46 09 18
LE LOUDET	Yohan FRAUSTI	06 13 68 71 93	VILLENEUVE TOLOSANE	André BRUNEL	06 79 07 58 18
LEVIGNAC	Stéphane GONZALEZ	06 81 08 17 41	LES PECHEURS AMATEURS	Claude BOUSCATIER	06 10 82 58 49

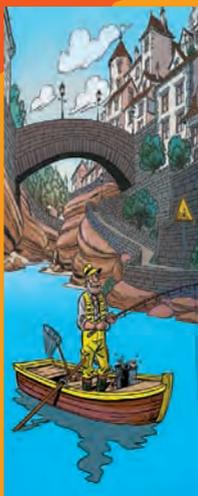


CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT

BEWARE OF STILL WATERS! DIE SCHEINBARE RUHE BIRGT GEFAHREN! RUST BEDRIEGT! GEVAARLIJK GEBIED!
CALMA APPARENTE, RISCHIO PRESENTE! ¡CALMA APARENTE, RIESGO PRESENTE!



La production d'électricité à partir des usines hydroélectriques entraîne des lâchers d'eau pouvant provoquer de brusques montées du niveau des rivières. Soyez prudents !



Les dépositaires

Attention : cette liste est susceptible d'évoluer en cours d'année, consultez votre AAPPMA pour plus de renseignements.

ARBAS	Monsieur Patrick ROQUEFEUIL		06.22.75.88.24
ASPET	OFFICE DU TOURISME D'ASPET	Maison des Trois Vallées Rue Armand Latour 31160 ASPET	05.61.94.86.51
AURIGNAC	OFFICE DU TOURISME DES TERRES D'AURIGNAC	Avenue de Boulogne 31420 AURIGNAC	05.61.98.70.06
AUTERIVE	AGRIMONT POINT VERT	73 route de Toulouse 31190 AUTERIVE	05.34.28.07.93
	LA JARDINERIE	108 route de Toulouse 31190 AUTERIVE	05.61.50.65.90
	BAR TABAC	12 rue Jean-Jaures 31190 AUTERIVE	05.61.58.37.33
AVIGNONNET	Mr Gilbert PINEL		05.61.83.63.70
BAS-SALAT	OFFICE DU TOURISME DE SALIES DU SALAT	Boulevard Jean-Jaurès 31260 SALIES DU SALAT	05.61.90.53.93
BAZIEGE	BAZIEGE OPTIQUE	37 bis Grand Rue 31450 BAZIEGE	05.34.66.60.90
BESSIERES	SOLIGNAC	350 route de Montauban 31660 BESSIERES	05.32.26.14.14
BLAGNAC	VISION PECHE	842 bis route de Pibrac 31700 MONDONVILLE	05.67.11.08.61
BOULOGNE/GESSE	GREEN VAL	Route de Saint-Gaudens Avenue du Comminges 31350 BOULOGNE/GESSE	05.61.88.78.84
	OFFICE DU TOURISME DU BOULONNAIS	Place de la Mairie 31350 BOULOGNE/GESSE	05.61.88.13.19
BUZET/TARN	Monsieur Bernard VALERI		06.60.90.04.70
CALMONT	THESAUQUE LOISIRS	Camping du Lac de la Thésauque 31560 NAILLOUX	05.61.31.34.67
	ORDI PRADAS	9 impasse Venise Pradas 31560 CALMONT	05.34.48.97.01
	MAIRIE DE CALMONT	18 avenue de Mazères 31560 CALMONT	05.61.08.10.16
	MAIRIE DE NAILLOUX	1 rue de la République 31560 NAILLOUX	05.62.71.96.96
CARBONNE	BOUTIQUES DES LOISIRS	12 rue Louis Domejan 31390 CARBONNE	05.61.87.84.92
	OFFICE DU TOURISME DE CARBONNE	32 ter place de la République 31390 CARBONNE	05.61.87.59.03
	EPICERIE MASSIP	Route des Lacs 31390 PEYSSIES	05.61.99.23.60
CASTANET	DECATHLON ESCALQUENS	ZAC de la Masquère 31750 ESCALQUENS	05.61.36.09.60
	LIBERTY PECHE	4137 La Lauragaise 31320 LABEGE	05.61.39.89.78
CAZERES	Monsieur René LABORDE		06.81.56.57.82
	OFFICE DU TOURISME	13 rue de la Case 31220 CAZERES	05.61.90.06.81
	BRICOMARCHE	Route de Martres 31220 PALAMINY	05.61.90.33.33
CIERP-GAUD	Presse librairie "Le Hourmigo"	7 place de Tramezaygues 31440 CIERP-GAUD	05.61.79.07.78
FRONTON	ESPACE EMERAUDE	1535 Avenue de Toulouse 31620 FRONTON	05.34.27.03.56
	INTERMARCHE	800 route de Toulouse 31620 FRONTON	05.34.27.37.00

Les dépositaires

GRENADE	OFFICE DU TOURISME SAVE ET GARONNE	38 rue Victor Hugo 31330 GRENADE	05.61.82.93.85
	SEB PECHE	Z.I Proxima rue des Pyrenées 31330 GRENADE	05.62.79.56.73
ISLE EN DODON	LA CAVE L'ISLOISE	7 rue Droite 31230 ISLE EN DODON	05.61.94.08.25
LE LOUDET	Monsieur Yoann FROSTI		06.13.68.71.93
LEGUEVIN	LE SAINTE GERMAINE	3 rue Principale 31820 PIBRAC	05.61.86.00.04
LEVIGNAC	TABAC PRESSE DE LA HALLE	54 avenue de la République 31530 LEVIGNAC	05.61.85.44.57
LONGAGES	Monsieur Yves RUMIN		09.53.76.05.62
LUCHON	INTERMARCHE	31110 MOUSTAJON	05.61.79.24.00
	SPAR	51 ter avenue de Gascogne place du Commerce 31110 SAINT-MAMET	05.61.79.03.76
	OFFICE DU TOURISME DE LUCHON	18 allée d'Etigny - BP 29 31110 LUCHON	05.61.79.21.21
MARIGNAC	Mr Jean-Pierre JENN		06.32.59.65.42
MARTRES-TOLOSANE	OFFICE DE TOURISME ANGONIA	Place Henri Dulion 31220 MARTRES-TOLOSANE	05.61.98.66.41
MONTBRUN-BOCAGE	Mairie de Montbrun-Bocage		05.61.98.10.81
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	OFFICE DU TOURISME DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE	20 place de la Halle 31310 MONTESQUIEU-VOLVESTRE	05.61.90.19.55
MONTREJEAU	ARMURERIE OUSSET	4 rue de l'Eglise 31210 POINTIS DE RIVIERE	05.61.95.37.74
	BAR TABAC LE MILLENIUM	27 place Valentin Abeille 31210 MONTREJEAU	05.61.79.85.53
MURET	TABAC	Place de la Croix Blanche 31600 EAUNES	05.62.23.30.13
	TABAC PRESSE LOTO DE L'EUROPE	11 rue Mones Del Pujol 31600 MURET	05.62.48.98.46
	TABAC "LOZE MAGNOAC"	20 avenue Roger Tissandier 31600 MURET	09.65.14.85.02
	TABAC PRESSE DEBRIAT	3 place de l'Eglise 31600 LHERM	06.87.91.80.16
	TABAC LE GAGNEUR	3 rue Emile Dewoitine 31600 SEYSSES	05.34.48.33.56
PLAISANCE-FONSORBES COLOMIERS-LA SALVETAT	DECATHLON COLOMIERS	Zac du Perget 31770 COLOMIERS	06.74.80.68.47
	TABAC HERANDE	Place Bombail - Carré Bastide 31830 PLAISANCE DU TOUCH	06.74.80.68.47
	LAC SOULA	17 rue d'Estujats 31831 PLAISANCE DU TOUCH	06.74.80.68.47
	LAC BIDOT	Zone verte Bidot 31470 FONSORBES	06.74.80.68.47
	CODO-CLES	CC les portes du Gers galeries marchandes Carrefour Market 31470 FONSORBES	06.74.80.68.47
	INTERMARCHE	22 avenue des Capitouls 31880 LA SALVETAT-SAINT-GILLES	06.74.80.68.47
	LE CELLIER DE France	8 avenue Montaigne 31830 PLAISANCE DU TOUCH	06.74.80.68.47
REVEL	LE PECHEUR	18 route de St Ferréol 31250 REVEL	05.61.27.52.91
RIEUX-VOLVESTRE	Monsieur Laurent ROUBIOU		06.12.99.66.33

Les dépositaires

SAINT-BEAT	Monsieur Jean-Pierre TIECHE		06.86.67.70.17
	Monsieur Gilles CIDIN		06.80.52.71.23
	MAISON DE LA PRESSE	Avenue Galliéni 31440 SAINT-BEAT	05.61.79.03.87
SAINT-GAUDENS	STGO PECHE	Z.I Paban RN 117 31800 ESTANCARBON	05.61.88.75.97
	SPORT 2000	4 rue de la Poste 31800 SAINT-GAUDENS	05.62.00.92.60
	EDILOISIR	Lieu dit "SAINT PE" 31800 VILLENEUVE-DE-RIVIERE	05.62.00.82.23
	LA CAGE A PIE	Chemin de la Graouade 31800 SAINT-GAUDENS	05.61.79.73.04
SAINT-LYS	INTERMARCHE	95 avenue du Languedoc 31470 SAINT-LYS	05.34.47.86.00
SAINT-MARTORY	OFFICE DU TOURISME	Place de la Mairie 31360 SAINT-MARTORY	05.61.97.40.48
TOULOUSE	AAPPMA DE TOULOUSE	28 boulevard des Récollets 31400 TOULOUSE	05.61.55.25.95
	PECHE CHASSE Gilbert CRISTINA	127 rue Louis Plana 31500 TOULOUSE	05.61.48.08.35
	DECATHLON HIPPODROME	280 route de Saint-Simon 31100 TOULOUSE	05.62.85.69.75
	DECATHLON PORTET	4 rue des Palanques 31120 PORTET/GARONNE	05.61.72.81.81
	FORUM PECHE	36 impasse des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	05.61.57.57.10
	LIBERTY PECHE	4 rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE	05.61.26.15.05
	PACIFIC PECHE	8 allée Pablo Picasso 31200PORTET/GARONNE	05.34.35.11.00
	PACIFIC PECHE	39 route de Paris 31140 AUCAMVILLE	05.61.70.93.35
TOURNEFEUILLE	SALON MEN	107 rue Gaston Doumergue 31170 TOURNEFEUILLE	05.62.48.20.47
VALLEE LEZE	TABAC PRESSE L'ESTANCO	31410 ST-SULPICE/LEZE	05.61.97.36.42
	VIVAL CASINO	Place de Verdun 31870 BEAUMONT/LEZE	09.54.91.36.64
	LAURA FLEUR	Avenue du Lauragais Centre commercial le Fleuriat 31860 LABARTHE/LEZE	05.61.08.34.26
	EPICERIE TABAC JOURNAUX	1 rue des Ecoles 31870 BEAUMONT/LEZE	05.61.08.45.46
VALLEE DU TOUCH	Madame Maryse BERTUOL		06.14.28.18.18
	BUREAU DE TABAC	10 allée de la Libération 31370 RIEUMES	05.61.91.05.60
	OFFICE DE TOURISME SAVERES 31	2 place du Marché à la Volaille 31380 RIEUMES	05.82.95.07.01
VILLEFRANCHE-LAURAGAIS	PECHE CHASSE Arnaud DESPORTES	36 rue Carnot 31290 VILLEFRANCHE	05.61.81.59.27
VILLEMUR	OFFICE DU TOURISME	1 rue de la République 31340 VILLEMUR	05.34.27.97.40
	MAISON DE LA PECHE		06.63.46.09.18
VILLENEUVE-TOLOSANE	AQUAPESCA	4 rue de Périole 31120 ROQUES/GARONNE	05.61.51.69.69
	PECHE SUR MESURE	113 route de Toulouse 31270 CUGNAUX	05.61.41.73.13



GROUPAMA

TOUJOURS PROCHE

DE VOUS

► **32 points de vente dans la Haute-Garonne**

Retrouvez-nous sur
groupama.fr

► **N°Cristal** 0 969 320 319

APPEL NON SURTAXE



Groupama

Toujours là pour moi.

Caisse régionale d'assurance mutuelle agricole Groupama d'Oc, entreprise régie par le Code des Assurances.



LES CHALETS DU LAC - 81600 RIVIERES

Séjours week-end
et semaine

Ouvert toute l'année

Location de barques de pêche

Parcours Carpe de nuit

Emplacements aménagés pour les pêcheurs

Tél : 05.63.81.29.09 ou 06.68.18.04.56

e-mail : Leschaletsdulac@wanadoo.fr

site : www.leschaletsdulac.com

Parcours de Pêche 1ère Catégorie

Touristique et Initiation

Ces parcours, balisés par des panneaux, sont régulièrement repeuplés en truites fario capturables. Tous le sont à l'occasion de l'ouverture le 11 mars 2017. La pêche sera fermée le jour précédent les dates de repeuplement. En juillet et août les parcours touristiques de FOS et SAINT-BEAT ainsi que les plans d'eau de BADECH et CIERP sont repeuplés une semaine sur deux. Tout détenteur d'une carte de pêche en cours de validité peut pêcher librement sur ces parcours, la réglementation générale s'y applique intégralement.

BASSIN	AAPPMA	LIMITE AMONT	LIMITE AVAL	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	FOS	De la prise d'eau du canal (camping) (limite amont)	Jusqu'à 500m en aval du pont de Fos	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	SAINTE-BEAT	Confluence canal/Garonne (aval gardaierme)	Jusqu'à la digue 150m en aval du pont RN 125	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	MARIGNAC	Pont de Galé (RD 33B)	Pont de Luscan (RD 33C)	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	MONTREJEAU	Le pont de chemin de fer	Pont de Gourdan Polignan (RD 625)	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	MONTREJEAU	Lac de Babazan	Vanne de rejet du canal de Villeneuve de Rivière	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	SAINTE-BAUDENS	Digue du Baron de Lassus commune de Bordes de Rivière	1.5 km en aval de la station d'épuration RD 13E	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GARONNE	SAINTE-MARTORY	Rive droite 400m en aval de la station d'épuration RD 13E	Lac de "Badech"	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
PIQUE	LUCHON	Lac de "Badech"	Lac de Cierp-Gaud	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
PIQUE	CIERP-GAUD	Passerelle du stade (Cierp-Gaud)	Digue de Lusine (Cierp-Gaud)	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
PIQUE	CIERP-GAUD	Lac de Cierp-Gaud	Lac de Cierp-Gaud	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GER	SENGOUAGNET	Pont RD 5A (route de Milhas)	Prise d'eau de l'ancienne pisciculture du Cagire	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GER	ASPET GER-JOB	200 m en amont du pont de la RD 5 (Aspet-Souech)	200 m en aval du pont de la RD 5 (Aspet-Souech)	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GER	SAINTE-BAUDENS	Limite pêche interdite (Pontis-Inard)	100m en aval du pont RD 21	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GER	ASPET GER-JOB (Rossignol)	Digue de la Mairie de Milhas (En aval du pont de RD 5A)	300 m en aval digue de la Marrie	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
ARBAS	ARBAS	Digue de Montgalliard	Passerelle sortie du Mane	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
LENS	SALIES DU SALAT	Le pont de "La Carrou"	Le pont de "Bordères" (RD 62)	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
GESSE	BOULOGNE-GESE	Du gué de la source de Lerd Commune de Blajan	A la prise d'eau en amont du pont sur la RD 41E	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
SAVE	SAINTE-BAUDENS	Du pont Du stade de St-Piancard (RD 633)	Au haut de la digue en amont du pont de la Prade (RD 39)	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
LOUGE	AULON	Gué CADDEAU voie communale 101 (RD 633)	Pont RD 75 Peyrouzet	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
LOUGE	LE LOUDET	De 450m en amont du pont de la RD 633	A la passerelle, 1.5 km en aval du pont de la RD 633	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
LOUGE	AURIGNAC	Pont RD 75 Peyrouzet	Moulin du Pont	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
NOUE	AURIGNAC	Confluence ruisseau d'Arbasse Commune Saint-Elix-Séglan	Pont voie communale du "Tucco"	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
NOUE	AULON	Confluent avec la Salé Commune d'Aulon	Confluence ruisseau d'Arbasse Commune Saint-Elix-Séglan	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
NOUE	SAINTE-MARTORY	Lieu dit "moulin de Laffite Touprière RD 33R	Lieu dit "Rivière" 1.5 km en aval Commune de Mancieux	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
SOR	REVEL	Du pont de la Mayre RD 622	A Vauré RD 19F	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
PI RIGOLE	REVEL	De Revel	A la route de Castelnaudary RD 624	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
Gd RIGOLE	REVEL	De la route de Castelnaudary RD 624	Au bassin de Lencas RD 67	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août
LAUDOT	REVEL	Du camping d'En Salvan	A Vaudreuille	11-mars	25-mars	08-avr	29-avr	20-mai	10-juin	24-juin	08-jul	22-jul	12-août

Pontons Handipêche

Voir aussi pages 28 à 31

CIERP-GAUD : Lac ROUSIET - 1 place

ACCES : D 125 direction Luchon après le pont de Chaum à gauche au bord de la route

GPS : 42.926687 - 0.649201

POISSONS DOMINANTS : Truites, Gardons, Perches

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de CIERP-GAUD



ASPET : Le GER - Groupe

ACCES : D 5 entrée d'Aspet derrière le collège

GPS : 43.021931 0 - 794995

POISSONS DOMINANTS : Truites, Goujons, Vairons

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA d'ASPET



MONTREJEAU : Restitution du lac - 2 places

ACCES : Base de loisir de Montrèjeau

GPS : 43.076959 - 0.560823

POISSONS DOMINANTS : Truites, Goujons, Vairons

Gardons, Perches, Brochets

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de MONTREJEAU



Calendrier 2017 des lâchers en 1^e et en 2^e catégorie*

1^e semestre

Janvier		Février			Mars		Avril			Mai		Juin	
1	D	1	M	1	M	1	S	1	L	1	L	1	J
2	L	2	J	2	J	2	D	2	M	18	Ouv. carnassier	2	V
3	M	3	V	3	V	3	L	3	M	14		3	S
4	M	4	S	4	S	4	M	4	M	4	J	4	D
5	J	5	D	5	D	5	M	5	V	5	V	5	L
6	V	6	L	6	L	6	J	6	S	6	S	6	M
7	S	7	M	7	M	7	V	7	D	7	D	7	M
8	D	8	M	8	M	8	S	8	L	8	L	8	J
9	L	9	J	9	J	9	D	9	M	9	M	9	V
10	M	10	V	10	V	10	L	10	M	15	O	10	S
11	M	11	S	11	S	11	M	11	J	11	J	11	D
12	J	12	D	12	D	12	M	12	V	12	V	12	L
13	V	13	L	13	L	13	J	13	S	13	S	13	M
14	S	14	M	14	M	14	V	14	D	14	D	14	M
15	D	15	M	15	M	15	S	15	L	15	L	15	J
16	L	16	J	16	J	16	D	16	M	16	M	16	V
17	M	17	V	17	V	17	L	17	M	16	Pâques	17	S
18	M	18	S	18	S	18	M	18	J	18	J	18	D
19	J	19	D	19	D	19	M	19	V	19	V	19	L
20	V	20	L	20	L	20	J	20	S	20	S	20	M
21	S	21	M	21	M	21	V	21	D	21	D	21	M
22	D	22	M	22	M	22	S	22	L	22	L	22	J
23	L	23	J	23	J	23	D	23	M	23	M	23	V
24	M	24	V	24	V	24	L	24	M	17	O	24	S
25	M	25	S	25	S	25	M	25	J	25	J	25	D
26	J	26	D	26	D	26	M	26	V	26	V	26	L
27	V	27	L	27	L	27	J	27	S	27	S	27	M
28	S	28	M	28	M	28	V	28	D	28	D	28	M
29	D	29	M	29	M	29	S	29	L	22	O	29	J
30	L	30	J	30	J	30	D	30	M	30	M	30	S

2^e semestre

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	S		1	M		1	V		1	D		1	M		1	M	
2	D		2	M		2	S	40	2	L		2	J		2	S	
3	L	27	3	J		3	D		3	M		3	V		3	D	
4	M		4	V		4	L	36	4	M		4	S		4	L	49
5	M		5	S		5	M		5	J		5	D		5	M	
6	J		6	D		6	M		6	V		6	L	45	6	M	
7	V		7	L	32	7	J		7	S		7	M		7	J	
8	S		8	M		8	V		8	D		8	M		8	V	
9	D		9	M		9	S		9	L	41	9	J		9	S	
10	L	28	10	J		10	D		10	M		10	V		10	D	
11	M		11	V		11	L	37	11	M		11	S	Armistice	11	L	50
12	M		12	S		12	M		12	J		12	D		12	M	
13	J		13	D		13	M		13	V		13	L		13	M	
14	V	Fête Nationale	14	L	33	14	J		14	S		14	M		14	J	
15	S		15	M		15	V		15	D		15	M		15	V	
16	D		16	M		16	S		16	L	42	16	J		16	S	
17	L		17	J		17	D	Fermeture truite	17	M		17	V		17	D	
18	M		18	V		18	L	38	18	M		18	S		18	L	51
19	M		19	S		19	M		19	J		19	D		19	M	
20	J		20	D		20	M		20	V		20	L	47	20	M	
21	V		21	L	34	21	J		21	S		21	M		21	J	
22	S		22	M		22	V		22	D		22	M		22	V	
23	D		23	M		23	S		23	L	43	23	J		23	S	
24	L	30	24	J		24	D		24	M		24	V		24	D	
25	M		25	V		25	L	39	25	M		25	S		25	L	Noël
26	M		26	S		26	M		26	J		26	D		26	M	52
27	J		27	D		27	M		27	V		27	L	48	27	M	
28	V		28	L	35	28	J		28	S		28	M		28	J	
29	S		29	M		29	V		29	D		29	M		29	V	
30	D		30	M		30	S		30	L	44	30	J		30	S	
31	L		31	J		31	M		31	M		31	M		31	D	St Sylvestre

Tous les parcours de 1^{er} catégorie

Uniquement Garonne 1^{er} catégorie à Fos, St-Béat, Marignac, Montréjeau, St Gaudens et St.

1/2 alevinages 2^e catégorie

Tous les parcours de 1^{er} catégorie sauf Garonne à Marignac, Montréjeau, St Gaudens et St Martory

Parcours Intensifs 2^e catégorie

Tous les parcours

Les parcours de 1^{er} catégorie de Fos et de St Béat ainsi que les plans d'eau de Bادهع et de Clerp

Parcours d'été sur l'Ariège

* zone salmonicole, zone cyprinicole



**ÉPARGNE,
ASSURANCE,
CRÉDITS,
TÉLÉPHONIE
MOBILE,**

**BIENVENUE DANS UNE BANQUE
QUI PRIVILÉGIE VOS INTÉRÊTS.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr



**Électricité
Prudence**
Gardons nos distances

**Pêchez ces conseils sans
modération !**

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Rte
Réseau de Transport d'Électricité

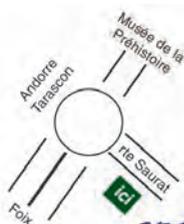
**GAEC LES TRUITES DU CERNON
HOFFMAN FRERES
12490 ST ROME DE CERNON**

Tél/fax : 05.65.62.33.34

Tél : 05.65.62.40.00

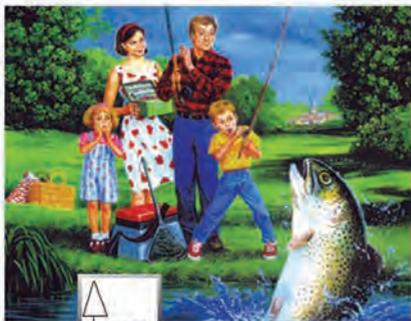
Port : 06.81.51.85.70

N° d'agrèments : R0120030 - R0120019



Pêchez vos truites en famille

*Vente au détail de truites
arc en ciel, fario, grosses truites*



aire pique nique

Amis gestionnaires

*Pour vos rivières
et plans d'eau
de belles truites
garanties sanitaires*

N° R-009-002-
d'agrèment de repeuplement.

Livraison

05 61 05 92 53

PISCICULTURE de la COURBIERE

Route de Saurat 09400 Tarascon/Ariège

PISCICULTURE Paul BAUDON SA
Le Pré Martin
87160 SAINT-SULPICE LES FEUILLES

Tous poissons vivants
Alevinage et Consommation
Livraison France et Etranger

Tél : 05.55.76.72.89

Fax : 05.55.76.23.30

Portable : 06.86.26.96.56

Agrément sanitaire : R 07 0001

e-mail : contact@pisciculturebaudon.fr

www.pisciculturebaudon.fr



Le Domaine des Poissons
Le Domaine des Poissons

SITE REMARQUABLE

**Producteur de poissons
d'ornement**

- Carpes koi toutes tailles
- Poissons désinfectés
- Prix imbattables !

**Visite
sur rendez-vous**

*Et aussi...
tous les poissons d'étang !*



43 route de la pisciculture - 82700 MONTECH
06.60.20.20.10 - domainedespoissons@gmail.com
www.domainedespoissons.fr

Choisir la Nature pour vivre une grande aventure

Osez et devenez accro de la pêche

En partenariat avec la Fédération Départementale Pêche 31

PÊCHE SPORTIVE AU CŒUR DE LA MONTAGNE NOIRE

Date(s) séjours : Du 17 au 21 juillet 2017 (5 jours/4 nuits)

Du 7 au 11 août 2017 (5 jours/4 nuits)

Tranche d'âge : 8 /13 ans - **Nombre de places :** 12 par date

Prix du séjour : 395 €



Descriptif du thème et de la situation géographique : Ce séjour se déroule au cœur de la montagne noire dans un site calme et préservé, parsemé de rivières, lacs et torrents, c'est ici que les enfants vont tout apprendre sur la pêche, ses techniques, les variétés de poissons. Leurs moniteurs guides de pêche, sont des passionnés de pêche et d'environnement. Ils montreront aux enfants tous les aspects du monde aquatique, les amateurs de grands espaces et d'aventure seront comblés. Hébergement de groupe, niché dans un parc de 7 ha aux abords de la forêt noire. Ce site offre un magnifique panorama sur la montagne noire, le lac de Saint-Ferréol et la région du Lauragais.

Programme : Les enfants découvriront la pêche sous toutes ses formes, à chaque poisson sa technique : en étang de nuit pour la carpe, en lac et torrent de montagne pour la truite au toc et à la mouche, en rivière, au lancer, pour la perche et le brochet.

Les jeunes pêcheront durant 5 jours dans les lacs de Saint-Ferréol, l'Orme Blanc et le Vaux ainsi que dans le torrent du Sor. Ils prendront le temps d'observer, d'échanger et de partager des moments authentiques au cœur d'une nature sauvage.

Activités : pêche en lacs et en rivières, grands jeux, escalade, baignade dans le lac de Saint Ferréol, veillées.

Le plus du séjour : carte de pêche offerte - **Hébergement :** Chambres de 3 à 4 lits - **Transport :** Bus + minibus sur place

PÊCHE AUX CARNASSIERS DANS LE LAURAGAIS

Du 30 octobre au 3 novembre 2017 (5 jours/4 nuits)

Tranche d'âge : 12 /15 ans - **Nombre de places :** 12

Prix du séjour : 395 €



Descriptif du thème et de la situation géographique : Au pied de la montagne noire, dans le cadre exceptionnel du lac de Saint-Ferréol, découvre la pêche aux carnassiers, brochet, sandre, perche. Hébergement de groupe, niché dans un parc de 7 ha aux abords de la forêt noire. Ce site offre un magnifique panorama sur la montagne noire, le lac de Saint-Ferréol et la région du Lauragais.

Programme : Les techniques initiées par ton guide, seront : la pêche au lancer, la pêche au vif, drop shot, du bord ou en embarcations spécialement aménagées pour la pêche au gros !

Tout le matériel de pêche nécessaire est fourni, les jeunes pêcheurs prendront le temps d'observer, d'échanger et de partager des moments authentiques au cœur d'une nature sauvage.

Le plus du séjour : carte de pêche offerte - **Hébergement :** Chambres de 3 à 4 lits - **Transport :** Bus + minibus sur place

Organisateur et transporteur: Aroéven Midi-Pyrénées - Organisme agréé par la CAF de la Haute-Garonne



AROEVEN - 6 rue Pierre Larousse
31400 TOULOUSE
Tél : 05.61.53.54.12
aroeven@ac-toulouse.fr - www.aro31.fr

Parcours de Pêche 2ème categorie

Détente et Initiation

Ces parcours en deuxième catégorie, plans d'eau et rivières, sont abondamment repeuplés. Les déversements de poisson blanc en plans d'eau y favorisent la pêche au coup. 6 déversements de truites arc-en-ciel sont programmés pour l'année 2017 sur chacun des ces parcours. Ils sont répartis en 11 dates, en 2 groupes distincts (voir les dates correspondantes dans les tableaux ci-dessous). La carte de pêche en cours de validité est nécessaire et suffisante.

ATTENTION : La pêche sur ces parcours est fermée les deux jours qui précèdent les dates indiquées. Durant le week-end la pêche sera autorisée à l'aide d'une seule canne. Cette réglementation s'appliquera également aux lâchers d'association sur ces mêmes parcours.

**Lachers les : 11 et 25 mars, 15 avril,
6 mai, 21 octobre, 11 novembre**

AAPPMA	LIEUX D'ALEVINAGE
AURIAC/VENDINELLE	Moulin du Clôt au nouveau barrage dans le village (Vendinelle)
AUTERIVE **	500 m en amont face à la gendarmerie, jusqu'à 300 m en aval niveau Fontete
BAS-SALAT	Lac des Isles
BESSIERES	Lac du centre équestre Marcais
BOULOGNE/GESSE	Lac de Boulogne
BUZET/TARN	Lac de l'Albergo
CALMONT	Graviers Chandoux aux ateliers municipaux (Hers vif)
CARAMAN	Lac de l'Orme Blanc
CAZERES	Lac de la Picaïne
CINTEGABELLE **	1000 m lieu dit la Piboulette (Ariège)
FRONTON	Lac de Xeresa
GRANADE	Chaussée Germain à la chaussée du Village sur la Save
LEGUEVIN	Lac de la Mouline
LEVIGNAC	500 m en amont de la Chaussée sur la Save
MIREPOIX	Ruisseau des Gasques du lieu dit le Touroumbalou jusqu'à sa confluence avec le Tarn
MONTBRUN BOCAGE	Lac de Bouydou
MONTESQUIEU	Traversée du village (Arize)
PLAIS-FONS-COL.	Le Touch à Plaisance, du Pont de Lingfield à la station d'épuration
TOULOUSE	Lac de Flourens Carpodrome de la Ramée
VALLEE DE LA LEZE *	De la «Barguere» à la chaussée (Lèze à St-Sulpice) *11 et 25 mars, 15 avril et 6 mai
VALLEE DE LA LEZE *	Chemin de Marchande à la Chaussée (Lèze à Beaumont) *21 octobre, 11 novembre
VALLEE DU GIROU	Chaussée de Saint-Marcel à la chaussée de Gragnague (Girou)
VENERQUE **	Rive droite de la station de pompage jusqu'à l'embouchure de la Hise (Ariège)
VILLEMUR	1500 m sur la commune de Born (Tescou)

*** uniquement mars, avril, mai pour Auterive, Cintegabelle et Venerque*

Parcours de Pêche 2ème categorie

Détente et Initiation

Lachers les : 11 mars, 1 et 22 avril,
13 mai, 28 octobre, 18 novembre

AAPPMA

LIEUX D'ALEVINAGE

AURIGNAC	Boussan : du pont de la D 75 à la passerelle de la Carrière (Louge)
AVIGNONET	Petit lac du Rozel
BAZIEGE	Pont de la RD 813 à l'aval du pont des Romains (Hers)
BLAGNAC	Lac du Raby
CARBONNE	Lac de Barbis
CASTANET	Lac de Labège
ISLE EN DODON	Lieu dit le Barry (Save)
LE FOUSSERET	Du Pont de Benque à la digue de Courrens (Louge)
LONGAGES	Lac de la Linde
MARTRES TOLOSANE	Lac de Saint-Vidian
MURET	De la chaussée au centre ville à la confluence avec la Garonne
PLAIS.FONS.COL.	Petit lac de Bidot
REVEL	Lac de L'Enclas
RIEUX-VOLVESTRE	Pont d'Auriac au pont Mailholas (Arize)
SAINT-GAUDENS	Lac de Sède
SAINT-LYS	Lacs de Saint-Lys et de Saint-Thomas
TOULOUSE	Canal latéral de l'écluse de St-Jory sur 500 m en aval
TOURNEFEUILLE	Lac des Pêcheurs
VALLÉE DU TOUCH	Confluence ruisseau les Feuillants à 500m aval pont D28
VILLEFRANCHE LAURAGAIS	Lac de Vallégué
VILLENEUVE TOLOSANE	Lac du Bois Vieux

AGENCE MINIMES TOULOUSE
LES PROFESSIONNELS DE L'ASSURANCE
AUTO, HABITATION, MOTO, SANTÉ, INDÉPENDANTS ET ENTREPRISES

*«Merci de prendre contact
avec nous pour toute
demande de devis.»*
L'équipe de l'agence.

**TARIF PRÉFÉRENTIEL
POUR LES ADHÉRENTS
DE LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DE PÊCHE DE LA
HAUTE-GARONNE**

101 Avenue des Minimes - 31200 TOULOUSE - 05 61 13 57 00

Pontons Handipêche

Voir aussi page 19

AUTERIVE : L'ARIÈGE - 3 places

ACCES : rive droite entre le camping et le terrain de tennis

GPS : 43.342335 - 1.479095

POISSONS DOMINANTS : Truite, Carpe, P.Blanc, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA d'AUTERIVE



BESSIERES : Le TARN - 1 place

ACCES : rive droite amont du pont de la D22

GPS : 43.801410 - 1.612423

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de BESSIERES



CARAMAN : Lac de l'ORME BLANC - 2 places

ACCES : derrière la Gendarmerie de Caraman

GPS : 43.527544 - 1.745570

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc, Carpe, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de CARAMAN



CARBONNE : Lac de BARBIS - 6 places

ACCES : A64 sortie Carbonne

GPS : 43.322172 - 1.202056

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de CARBONNE



CAZERES : Lac de la GENDARMERIE - 1 place

ACCES : Derrière la Gendarmerie de Cazères

GPS : 43.220617 - 1.088449

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA de CAZERES



GRENADE : La SAVE - 1 place

ACCES : Amont de la chaussée de Grenade

GPS : 43.771275 - 1.287950

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA de GRENADE



Pontons Handipêche

LABEGE : Lac de LABEGE INNOPOLE - 6 places

ACCES : A proximité des restaurants et du Cinéma Gaumont Labège

GPS : 43.538072 - 1.513867

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise, Leurre

Renseignements AAPPMA de CASTANET



Le FOUSSERET : La LOUGE - 1 place

ACCES : Passerelle Saraillon

GPS : 43.279878 - 1.072131

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA LE FOUSSERET



MARTRES-TOLOSANE : Lac de SAINT-VIDIAN - 1 place

ACCES : D817 - Avenue des Pyrénées

GPS : 43.186943 - 1.005187

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA de MARTRES TOLOSANE



MONTBRUN BOCAGE : Lac de BOUYDOU - 6 places

ACCES : Chemin du Bouydou

GPS : 43.123087 - 1.264109

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA de MONTBRUN BOCAGE



MURET : Lac de FOUR DE LOUGE - 6 à 8 places

ACCES : Chemin des Lacs

GPS : 43.440178 - 1.302485

POISSONS DOMINANTS : Carpe

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de MURET



NAILLOUX : Lac de la THESAUQUE - 4 à 6 places

ACCES : Direction Nailloux - D622 - D25

GPS : 43.352129 - 1.642701

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de CALMONT



Pontons Handipêche

RIEUX-VOLVESTRE : ARIZE - 6 à 8 places

ACCES : pont de la rue d'Auriac - D627

GPS : 43.256092 - 1.201156

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de RIEUX-VOLVESTRE



SAINT-FELIX LAURAGAIS : Lac de LENCLAS - 1 place

ACCES : Plan d'eau de Lenclas

GPS : 43.427487 - 1.896158

POISSONS DOMINANTS : Truites, P.Blanc, Carpe, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de REVEL



SAINT-LYS : Lac de SAINT-LYS - 6 à 8 places

ACCES : Route de Muret

GPS : 43.517825 - 1.192487

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA de SAINT-LYS



Complexe sportif de SEDE : Lac de SEDE - 6 à 8 places

ACCES : Rond point Nord de Valentine 300m dir. Montréjeau

GPS : 43.101750 - 0.697368

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc, Carnassier, Ecrevisses Am.

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous mode

Renseignements AAPPMA de SAINT-GAUDENS



TOULOUSE : Lac de FLOURENS - 6 à 8 places

ACCES : Chemin de Lasserre - D50D

GPS : 43.594996 - 1.566301

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc, Canassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de TOULOUSE



TOULOUSE : Lac de SESQUIERES - 4 places

ACCES : Rocade sortie Sesquières

GPS : 43.651524 - 1.418627

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de TOULOUSE



VILLENEUVE-TOLOSANE : Petit lac de LAMARTINE - 1 place

ACCES : D42 direction Frouzins suivre le panneau Lacs de Lamartine

GPS : 43.505905 - 1.341371

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise - SANS PANIER

Renseignements AAPPMA de VILLENEUVE-TOLOSANE



Pontons de pêche

BLAGNAC : Lac du RITOURET - 1 place

ACCES : Lac à proximité d'Odysseus

GPS : 43.633810 - 1.384812

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise

Renseignements AAPPMA de BLAGNAC



TOULOUSE : Lac de LA RAMÉE (Carpodrome) - 6 à 8 places

ACCES : Entrée rond point de la météo

GPS : 43.564619 - 1.344849

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpes

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de TOULOUSE



VILLEMUR : Le TARN - 3 places

ACCES : Rive droite sous la Mairie de Villemur

GPS : 43.865511 - 1.502805

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe, Carnassier

MODE DE PECHE PRECONISE : Tous

Renseignements AAPPMA de VILLEMUR



FONSORBES : Lac BIDOT - 2 places

ACCES : D 68 qui relie Frouzins à Fonsorbes

GPS : 43.525713 - 1.283426

POISSONS DOMINANTS : Truite, P.Blanc, Carpe

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise, Quiver

Renseignements AAPPMA de PFCS



PLAISANCE DU TOUCH : Lac SOULA - 2 places

ACCES : Rond point d'Intermarché

GPS : 43.564549 - 1.309905

POISSONS DOMINANTS : P.Blanc, Carpe

MODE DE PECHE PRECONISE : Coup, Anglaise, Quiver

Renseignements AAPPMA de PFCS



Mises à l'eau en Rivière

GARONNE

Cazères

Rive droite - Accès D62H



Salles sur Garonne

Rive gauche - Accès D10



Rieux-Volvestre

Rive droite - Accès D627



La nautique à Grenade

Rive gauche - Accès D17



Toulouse Bras Inférieur

Rive gauche - Accès pont Stadium



Toulouse Bras Supérieur

Rive gauche Accès passerelle Empalot



TARN

Buzet sur Tarn

Rive gauche - Accès D22



Bessières

Rive droite - Accès D22



Villemur sur Tarn

Rive gauche - Accès D29D/D32



Bondigoux

Rive droite - Accès D22



**INTERDICTION DE STATIONNER
SUR LES RAMPES**

Garderie

Michel VILLARDI

Garde-chef

06.85.20.64.74

MONTREJEAU, ST GAUDENS, LOUDET, AULON, AURIGNAC, ST MARTORY, MARTRES TOLOSANE, BOULOGNE, ISLE EN DODON, LE FOUSSERET, CAZERES, RIEUX, MONTESQUIEU, MONTBRUN.

Laurent JULLIE / Vincent BOUTELLER

06.85.20.64.72 / 06.82.59.56.89

LUCHON, MARIGNAC, FOS, ST BEAT, CIERP GAUD, MELLES, SENGOUAGNET, ARBAS, GER-JOB, BAS SALAT.

Stéphane MARTY

06.85.20.64.68

REVEL, AVIGNONET, CALMONT, CINGEGABELLE, AUTERIVE, VENERQUE, CASTANET, BAZIEGE, VILLEFRANCE, AURIAC, CARAMAN, VALLEE DU GIROU, BUZET, BESSIERES, MIREPOIX, VILLEMUR, FRONTON.

Laurent JULLIE / Arnaud PENENT

06.85.20.64.73 / 06.85.20.64.67

TOULOUSE, MURET, LONGAGES, CARBONNE, RIEUMES, SAINT-LYS, PLAISANCE-FONSORBES-COLOMIERS, VILLENEUVE, TOURNEFEUILLE, LEGUEVIN, LEVIGNAC, GRENADE, VALLEE DE LA LEZE, BLAGNAC.



SI VOUS ETES TEMOIN D'UNE POLLUTION !

N'hésitez pas à signaler toute mortalité de poissons, ainsi que tout déversement, dépôt ou écoulement suspect. Tous les travaux en rivière sont soumis à une réglementation, en cas de doute, n'hésitez pas à vérifier la légalité de ces travaux.

CONTACTEZ D'URGENCE LA FEDERATION OU LE GARDE DU SECTEUR

OU LA GENDARMERIE (17) OU LES POMPIERS (18)

OU L'ONEMA : Tél : 05.62.48.56.60 - Port : 06.85.41.07.87

FAX : 05.62.48.56.61

sd31@oncfs.gouv.fr

Animations Pêche

Les Ateliers Pêche Nature

Enseignement de la pêche par des éducateurs diplômés et/ou des animateurs bénévoles



AAPPMA D'AURIGNAC

Jean-Claude DELES : **06.13.28.17.80**

AAPPMA DE CARBONNE

Bernard INARD : **06.72.33.03.32**

AAPPMA DE CASTANET

Gilbert MERCADAL : **06.17.50.06.23**

AAPPMA DE CAZERES

Jean-Marie LOPEZ : **06.07.25.69.42**

AAPPMA DE MONTREJEAU

Jean-Pierre STEFANI : **06.77.69.73.12**

AAPPMA DE MURET

Mike N'GUYEN : **06.65.68.82.38**

AAPPMA DE PLAISANCE-FONSORBES-COLOMIERS

Robert BELAVAL : **06.74.80.68.47**

AAPPMA DE SALIES DU SALAT

Françis SOUQUET : **05.61.98.25.06**

AAPPMA DE TOULOUSE

Claude PEYRAS : **06.70.41.65.66**

AAPPMA DE VALLEE DE LA LEZE

Alain ARNAUBIS : **06.81.36.30.35**



Pôle Animation 31

Nous proposons des animations aux différentes structures éducatives et de loisirs du département. Nous sommes à même de nous déplacer sur l'ensemble de la Haute-Garonne, cependant nous pouvons vous accueillir sur nos deux sites intégralement dédiés à l'apprentissage du loisir pêche et à la découverte des milieux aquatiques :

- En périphérie toulousaine, au petit lac de Lamartine à Roques/Garonne (Maison de la Pêche et de la Nature 31)
- Dans le commingés au Centre d'Initiation Pêche et Nature du Comminges à Aspet.

Les animations proposées se déroulent de façon conviviale, ludique et pédagogique. Elles sont encadrées par notre équipe d'animateurs diplômé du BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) option pêche de loisir (PDL).

Nous proposons différents types d'animations:

- les animations pêche,
- les animations nature,
- les mini stages carpe de nuit,
- les animations sénior,
- les projets pédagogiques.

Renseignements à la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne : 05.61.42.58.64



Guides de Pêche

Sylvain DUVINAGE

06.07.61.84.82

E-mail : sylvain.duvinage@wanadoo.fr - Site : www.coachingpeche.com

Spécialités : Pêche à la mouche. Initiation, perfectionnement.



Roger FAURE

06.08.43.39.01

E-Mail : roger.faure3@free.fr - Site : fondudepeche.fr

Spécialités : Carnassiers aux leurres, initiation Street fishing, Pêche en ville.

Découverte technique dite «Finesse», Pêche en bateau sur le canal du midi.



Maxime MIQUEL

Guide-flyfishing - 06.21.66.99.88

E-mail : maximemiquel@guide-flyfishing.fr - Site : www.guide-flyfishing.fr

Spécialités : Mouche. Voyages : Patagonie, Sibérie, Laponie, Suède, Vénézuëla. Initiation,

perfectionnement.



Stéphane PAGES

Pêche sur Mesure - 06.11.77.51.18

E-mail : pechesurmesure@yahoo.fr - Site : www.pechesurmesure.com

Spécialités : Truite en rivières et lacs : toc, appâts naturels, leurres, vairons, bombettes et initia-

tion mouche. Carnassiers aux leurres du bord ou en embarcation : Kayak hobbie, bateaux, float tube. Initiation toutes pêches adultes et jeunes.



Alexandre RODRIGUES

FLY FISHING Pyrénées - 06 37 66 05 94

E-mail : flyfishing31@orange.fr - Site : flyfishingpyrénées.fr

Spécialités : Pêche à la mouche toutes techniques, initiation ou perfectionnement. (journées ou séjours avec hébergement)

Voyages : Espagne, Bosnie, Allemagne.



Sylvain ROUPENEL

Pêche courage - 06.81.62.75.90

E-mail : roupenel.s@gmail.com - Site : www.pechecourage.com

Spécialités : TOC, mouche, vairon manié, leurres pour les salmonidés.

Rivières et lacs de montagnes. Carnassiers : pêche du bord, aux leurres.

Canal (street fishing), lacs.



Sébastien MONTEL

06.08.99.50.30

Email : sebpic64@yahoo.fr site : www.sebpeche31

Spécialisé dans la pêche de la truite au toc aux appâts naturels, mouche, aux vairons et aux leurres . Je pratique également la pêche en surf-casting, carnassier pêche du bord. Animations adultes et enfants, Esprit sportif, approche environnementale

Territoire de pêche : Haute Garonne, Ariège, Béarn Pays Basque, Landes et l'Aude cela dépend de la formule.



Adherez au Club Halieutique Interdepartemental (C.H.I.)

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans le cadre du tourisme-pêche et aider les fédérations qui vous accueillent dans la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Le Club Halieutique propose deux produits :

1. La carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » au prix unique de 95 €. Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique qui est matérialisée par une carte spécifique sur laquelle la vignette de réciprocité est pré-imprimée.

2. La vignette Club Halieutique au tarif de 30 € qui s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » au début de leur saison de pêche.

Ces produits permettent de pêcher là où les A.A.P.P.M.A. réciprocaires détiennent le droit de pêche, dans le respect des règles de la police de la pêche.

Dans le cadre de la réciprocité gratuite avec l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et de l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE), les pêcheurs titulaires de la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » peuvent pêcher dans les fédérations adhérentes du Club Halieutique sans s'acquitter d'une vignette supplémentaire et vice versa.

La réciprocité est offerte sans apposition de la vignette aux titulaires de la carte « hebdomadaire » établie par une A.A.P.P.M.A. réciprocaire d'une fédération adhérent au Club Halieutique Interdépartemental ou à l'Entente Halieutique du Grand Ouest, de même qu'à tous les titulaires d'une carte « personne mineure » (moins de 18 ans) ou d'une carte « découverte » (moins de 12 ans). A titre exceptionnel et temporaire, les titulaires de la carte découverte « femme » bénéficient de cette réciprocité sans supplément si leur département d'origine applique le tarif préconisé nationalement (32 €).

En toutes circonstances, gardez l'esprit Club, soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules, refermez les barrières.

Demandez le(s) dépliant(s) et consultez le(s) site(s) internet du(des) département(s) où vous pratiquez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires.

Information : sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique.

Les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE, ALPES-MARITIMES, ARIEGE, AUDE, AVEYRON, BOUCHES-DU-RHONE, CANTAL, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, CORREZE, CORSE (HAUTE-CORSE ET CORSE DU SUD), CREUSE, DORDOGNE, DROME, GARD, HAUTE-GARONNE, GERS, GIRONDE, HERAULT, ISERE, LANDES, LOIRE, HAUTE-LOIRE, LOT, LOT-ET-GARONNE, PUY-DE-DOME, PYRENEES-ATLANTIQUES, HAUTES-PYRENEES, PYRENEES-ORIENTALES, RHONE, TARN, TARN-ET-GARONNE, VAR, VAUCLUSE, HAUTE-VIENNE ET L'ILE DE LA REUNION.

Les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest :

AIN, ALLIER, CALVADOS, CHER, COTES D'ARMOR, COTE D'OR, EURE, EURE ET LOIR, ESSONNE, FINISTERE, ILLE ET VILAINE, INDRE, INDRE ET LOIRE, LOIR ET CHER, LOIRE ATLANTIQUE, LOIRET, MAINE ET LOIRE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, NIEVRE, ORNE, HAUTE-SAONE, SAONE ET LOIRE, SARTHE, DEUX SEVRES, VENDEE, VIENNE, PARIS (PARIS, HAUTS DE SEINE, SEINE-SAINT-DENIS ET VAL-DE-MARNE), SEINE-ET-MARNE, VAL D'OISE, YONNE, YVELINES et TERRITOIRE DE BELFORT.

Les 17 départements de l'Union Réciprocaire du Nord Est :

AISNE, ARDENNES, AUBE, DOUBS, MARNE, HAUTE-MARNE, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, NORD, OISE, PAS-DE-CALAIS, BAS-RHIN, HAUT-RHIN, SEINE-MARITIME, SOMME et VOSGES.

Au total : 91 départements en réciprocité

A quoi sert le Club Halieutique Interdépartemental

- Promouvoir et développer la réciprocité entre les Fédérations Départementales des A.A.P.P.M.A., ceci dans l'intérêt de leurs membres afin de faciliter et favoriser le tourisme-pêche.

- Aider financièrement les Fédérations à effectifs faibles et possédant un réseau hydrographique riche afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Les ressources du Club sont constituées :

- Par la cotisation d'adhésion de chaque Fédération membre.
- Par le produit du montant de la cotisation Club incluse dans la carte réciprocaire interfédérale « personne majeure » ou par la vente de vignettes Club exigibles par tout pêcheur désireux de pratiquer dans le cadre du Club, hors du département lui ayant délivré la carte de pêche.

Les cotisations individuelles sont perçues et centralisées par les Fédérations et versées en fin de trimestre par ces dernières sur le compte du Club. Il en assure la gestion et la répartition en fonction des critères établis par la convention de constitution et éventuellement révisés par une commission dite de cotation.

Le Club Halieutique participe directement, dans le cadre de la dotation aux fédérations adhérentes, aux postes suivants : baux de pêche, impression des cartes de pêche et des dépliant fédéraux, présence sur foires et salons, etc.

L'essentiel de la dotation Club se fait sous forme d'une somme globale calculée en fonction de divers critères : touristiques, de déplacements « probables » des pêcheurs vers des fédérations possédant un fort potentiel piscicole, d'offre halieutique et d'intérêt halieutique. Cette somme est ensuite utilisée par

la fédération pour valoriser son territoire, tel que des alevins servant à compenser la pression de pêche (fédérations des Pyrénées par exemple) ou bien pour financer le fonctionnement des outils de gestion (piscicultures) et des emplois chargés de la surveillance (agents de développement chargés de la police de la pêche qui veillent également à ce que les pêcheurs possèdent bien leur carte ou leur vignette, etc.). Il est logique qu'une fédération « d'accueil » reçoive une dotation très supérieure à celle d'une fédération qui « exporte » ses pêcheurs. Le système de dotation du Club a ainsi permis de faire rentrer dans la réciprocité inter départementale des fédérations dites de montagne à haute valeur halieutique.

Sans le Club, le pêcheur qui va pêcher en dehors de son département (par exemple ouverture dans les Pyrénées et vacances d'été dans le Massif-Central ou les Alpes) aurait actuellement au moins deux cartes supplémentaires à régler.

Il est important de souligner que l'effet Club a entraîné (car c'était une condition) beaucoup de fédérations dans la réciprocité départementale totale ou quasi-totale (plus de 90 % sur l'ensemble des Fédérations adhérentes du Club) alors qu'avant il fallait plusieurs cartes pour pêcher dans le même département.



Danger : Nuisibles

Le poisson chat, la perche soleil, les écrevisses américaines, sont des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres écologiques. A ce titre, il est interdit de les utiliser comme vif.

Pour la campagne 2016-2017 la Fédération a obtenu l'autorisation de tir de 1000 Cormorans.



Pêches spécialisées

Club Mouche Balmannais

Jacques BREVARD : 06.81.82.15.64

E-mail : jacques.brevard@orange.fr

GPS (groupeement de pêcheurs sportifs) MOUCHE PASSION

23 C. du ruisseau de Fontbazy

31450 DONNEVILLE

Fabien MANGANARO : 06.25.02.01.10

E-Mail : fmanganaro@free.fr

Groupeement National Truites

GAILLAC Jean Pierre : 06 30 01 94 60

Site : groupementnationaltruites.fr

Fédération Française de Pêche au Coup Section Carpes

Pierre FALGA : 06.75.20.29.64

E-mail : pierrefalga@orange.fr

CARNATOULOUSE EVENEMENTS

Thierry CALMONT : 06.76.36.56.82

E-mail : thierrycalmont@gmail.com

E-mail : contact@carnatoulouse-evenements.org

Site : www.carnatoulouse-evenements.org

PECHE AU COUP CD 31

Claude PEYRAS : 06.70.41.65.66 - 05.61.26.36.02

Email : claude.peyras@orange.fr

Pôle de formation à la compétition par le CD 31, ayant pour rôle :

- d'initier les jeunes venant des APN à la compétition de pêche au coup,
- de faire encadrer ces jeunes par des compétiteurs confirmés,
- de les entraîner dans ou hors de notre département.

On entend par jeunes :

- les minimes (- de 14 ans),
- les cadets (- de 18 ans),
- les juniors (- de 23 ans), titulaires d'une licence de la Fédération Française des Pêcheurs Sportifs au Coup.

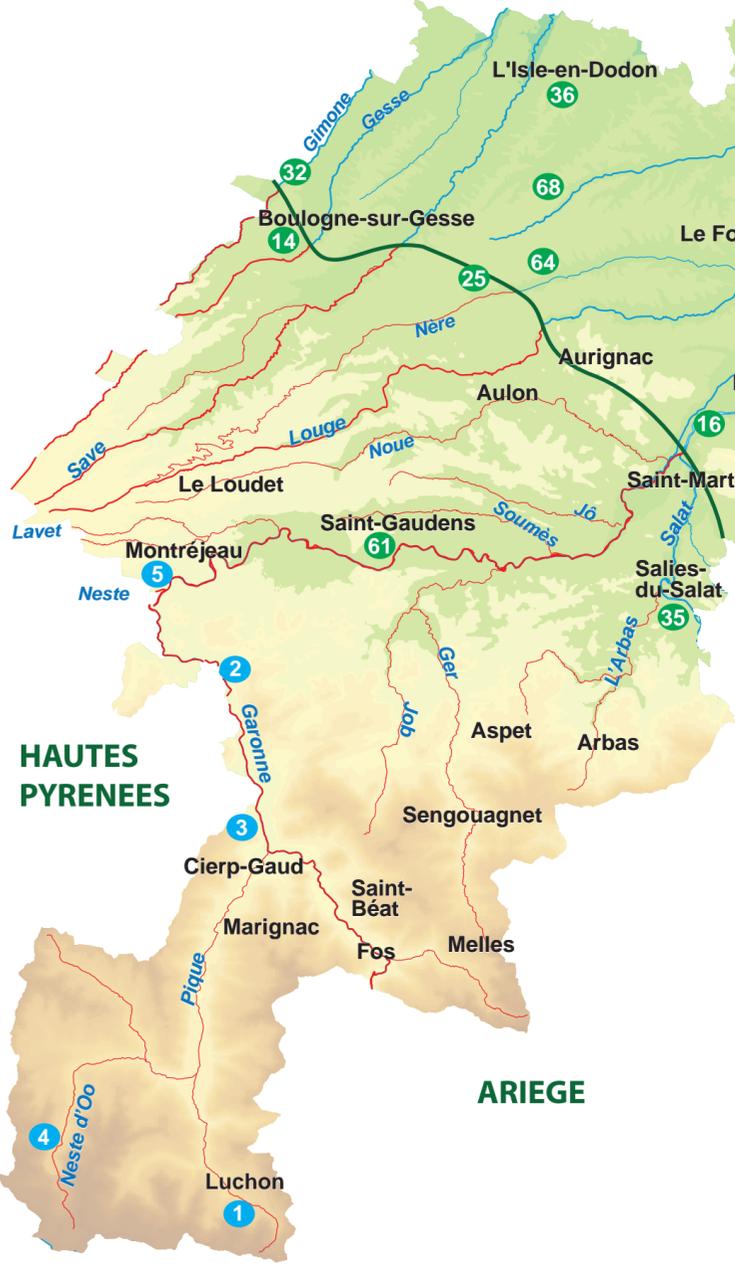


- 01 - BADECH - Luchon
- Truites
- 02 - BARBAZAN - Montréjeau
- Truite
- 03 - CIERP-GAUD - Cierp-Gaud
- Truite
- 04 - GRANGE D'ASTAU - Luchon
- Truite
- 05 - MONTRÉJEAU - Montréjeau
- Truite
- 06 - ALBERGO - 2 ha - Buzet/Tarn
- Black-bass, Gardon
- 07 - ARC-EN-CIEL - 1,5 ha Tournefeuille
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 08 - BALERME - 39 ha - V. du Girou - H.BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 09 - BARBIS - 8ha - Carbonne
- Poisson blanc, carnassier
- 10 - BIDOT - 45 ha - PFCS
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 11 - BIRAZEL - 45 ha - PFCS
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 12 - BOCAGE - 33 ha - Toulouse
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 13 - BOIS-VIEUX - 2 ha - Villeneuve
- Poisson blanc, perche, carpe
- 14 - BOULOGNE - 3 ha - Boulogne
- Poisson blanc, carpes
- 15 - BOURG-ST-BERNARD - 27 ha - V. du Girou - BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 16 - BOUSSENS - 60 ha - Martres - BT
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 17 - BOUYDOU - 1 ha - Montbrun-Bocage
- Poisson blanc
- 18 - BURE - 70 ha - Rieumes - H. B
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 19 - CAMBERNARD - 33 ha - St-Lys
- Poissons blanc, carnassier, carpe
- 20 - CAMBIAC STE-MARIE - 11 ha - Caraman
- Poisson blanc, brochet, carpe
- 21 - CAP VERT - 10 ha - Cintegabelle
- Poisson blanc, carpe
- 22 - CAZERES - 120 ha - Cazères - BT
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 23 - CENTRE EQUESTRE MARCAIS - 1 ha - Bessières
- Poisson blanc, carpe
- 24 - CONDOMINE - 10 ha - Avignonet
- Poisson blanc, carnassier
- 25 - ESPARRON - 15 ha - Aurignac - H
- Poisson blanc, carnassier
- 26 - ESPECHE - 1 ha - St-Lys
- Poisson blanc
- 27 - FLOURENS - 7,5 ha - Toulouse
- Poisson blanc, carnassier
- 28 - FOUR DE LOUGE - 12 ha - Muret
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 29 - GALDOU - 11 ha - Caraman
- Poisson blanc, brochet
- 30 - GARGASSES - 6 ha - Grenade
- Poisson blanc, perche, black-bass
- 31 - GENERALE - 8 ha - Toulouse
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 32 - GIMONE - 250 ha - Boulogne - H.BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 33 - GIRONIS - 3 ha - Toulouse
- Poisson blanc, carnassier
- 34 - GREPIAC x2 - 1 ha et 2,5 ha - Venerque
- Poisson blanc
- 35 - ISLES - 2 ha - Salles-du-Salat
- Poisson blanc, carpe
- 36 - ISLE EN DODON - 3 ha- Isle en Dodon
- Poisson blanc, carpe
- 37 - LABEGE-INNOPOLE - 6 ha - Castanet
- Poisson blanc, carnassier
- 38 - LAMARTINE - 15 ha - Villeneuve
- Poisson blanc, carnassier
- 39 - LARRAGOU - 47 ha - V. du Girou - H. BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 40 - LAUNAC - 10 ha - Grenade - BE
- Poisson blanc, carnassier

- 41 - BADECH - 18 ha - Longages
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 42 - LENCLAS - 3 ha - Revel
- Poisson blanc, carnassier, Carpe
- 43 - LINDE - 4 ha - Longages
- Poisson blanc
- 44 - LOUSTALET - 2 ha - Tournefeuille
- Poisson blanc,
- 45 - MANCIES - 160 ha - Rieux/Carbonne - BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 46 - MOULINE - 1 ha - Léguevin
- Poisson blanc
- 47 - ORME BLANC - 5 ha - Caraman
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 48 - PARADIS - 0,5 ha - Léguevin
- Poisson blanc
- 49 - PARAYRE - 32 ha - St-Lys
- Poisson blanc, sandre
- 50 - PECHNAUQUIE - 0,2 ha - Villemur
- Poisson blanc, truite
- 51 - PETITIS - 0,5 ha - Léguevin
- Poisson blanc
- 52 - PEYSSIES x 2 - 17 ha et 4 ha - Carbonne - H
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 53 - PICAINE - 1 ha - Cazères
- Poisson blanc
- 54 - RABAUDY - 2 ha - Castanet
- Poisson blanc
- 55 - RABY - 10 ha - Blagnac
- Poisson blanc, carnassier
- 56 - RITOURET(Odyssud) - 1,5 ha - Blagnac
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 57 - ROUFFIAC - 2,5 ha - Toulouse
- Poisson blanc
- 58 - ROSEL x2 - 13 ha et 4,5 ha - Avignonet
- Carnassier, carpe
- 59 - SABATOUSE - 4 ha - Longages
- Poisson blanc
- 60 - SAVERES - 30 ha - Rieumes - H. BE
- Poisson blanc, carnassier
- 61 - SEDE - 23 ha - St-Gaudens
- Poisson blanc, carnassier
- 62 - SESQUIERES x2 - 11,5 et 1 ha - Toulouse
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 63 - SOULA - 4 ha - Plaisance-Fonsorbes-Colomiers
- Poisson blanc, carpe
- 64 - ST-ANDRE - 45 ha - Aurignac - H
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 65 - STE-FOY-D'AGREFEUILLE - 5 ha - Caraman
- Poisson blanc
- 66 - STE-FOY-DE-PEYROLIERES - 36 ha - St-Lys
- Poisson blanc, carnassier
- 67 - ST-FERREOL - 67 ha - Revel - H. BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 68 - ST-FRAJOU - 37 ha - Isle en Dodon - H. BE
- Poisson blanc, carnassiers
- 69 - ST-LYS - 2 ha - St-Lys
- Poisson blanc
- 70 - ST-THOMAS - 1,5 ha - St-Lys
- Poisson blanc
- 71 - ST-VIDIAN - 1 ha - Martres
- Poisson blanc
- 72 - THESAUCQUE - 33 ha - Calmont - H. BE
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 73 - TOURNEFEUILLE - 2 ha - Tournefeuille
- Poisson blanc
- 74 - TUILERIE - 1,5 ha - Venerque
- Poisson blanc, carpe
- 75 - TURQUES - 0,2 ha - Bessières
- Poisson blanc
- 76 - VALLEGUES - 8 ha - Villefranche
- Poisson blanc, carpe
- 77 - VAUX - 15 ha - Revel
- Poisson blanc, brochet
- 78 - VIEUX-PIGEONNIER - 2 ha - Tournefeuille
- Poisson blanc, carnassier, carpe
- 79 - XERESA - 1,5 ha - Fronton
- Poisson blanc
- 80 - ZONE VERTE DE LA RAMEE - Toulouse



TARN et GARONNE



LACS	Altitude (m)	superficie (ha)	Espèces présentes	Marche d'approche (h)	Distance du refuge gardé le plus proche	Possibilité de camping (nombre de tentes)
VALLÉE DE LA PIQUE (Taille légale des salmonides 0,20m)						
BOUM INFÉRIEUR	2 239	0,9	TRF/SDF/VAI	2	5 mn	3-4
BOUM MÉDIAN	2 240	0,8	TRF/SDF	2.05	sur place	-
BOUM SUPÉRIEUR	2 248	9,6	TRF/SDF/VAI/OC	2.10	5 mn	5-7
MONTAGNETTE	2 332	6,8	TRF/SDF	3	50 mn	-
MAILLE	2 133	0,5	-	3.10	1 h	-
VALLÉE DU LIS (Taille légale des salmonides 0,20m)						
VERT	2 001	6,25	TRF/VAI/SDF	2.20	2 h	>10
BLEU	2 265	3,55	SDF/TRF	4	1 h	10
CHARLES	2 291	3,65	SDF/TRF	4.30	1.30 h	-
CELINDA	2 395	4,15	TRF/SDF	5	2 h	4-5
PORT VIEIL	2 424	2,87	SDF/TRF	6	3 h	-
VALLÉE D'OÛ (Taille légale des salmonides 0,23m)						
BOUM DE SOULA	2 007	1	TRF	2	-	-
OÛ	1 504	41	TRF/SDF/AEC/VAI/OC	1	sur place	-
ESPINGO	1 882	7,75	TRF/VAI	2	5 mn	>10
SAOUSSAT	1 921	6,15	TRF/VAI	2.15	15 mn	>10
PORTILLON	2 575	34,2	SDF/AEC	4.30	sur place en aval du barrage environ 10	-
LAC GLACÉ	2 664		SDF/TRF	5		

Légende :
 TRF : Truite Fario - SDF : Saumon de Fontaine - VAI : Vairon
 AEC : Arc-en-Ciel - OC : Omble Chevalier

Légendes tableau :
 Ex: **BOURG-ST-BERNARD** - superficie 27 ha - Vallée du Girou : AAPPMA la plus proche
 H : Club Halieutique obligatoire, B-E : Barque moteur Electrique et B-T : Barque moteur Thermique

Légendes de la carte :

- Plans d'eau de 1ère catégorie
- Plans d'eau de 2ème catégorie
- Cours d'eau de 1ère catégorie
- Cours d'eau de 2ème catégorie